

Le 2 juin 2014

## RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SAENES CLASSE SUPERIEURE

### CALENDRIER :

Ecrits : jeudi 6 mars 2014

Oraux : lundi 19, mardi 20 et lundi 26 mai 2014

STATISTIQUES : nombre de postes offerts : 18 (14 en 2013)

### Candidats inscrits :

- Ecrits  Présents : 88  
 Admissibles : 34
  
- Oraux  Présents : 33  
 Admis : 18  
 Liste complémentaire : 3

### L'épreuve écrite :

Le sujet comportait 23 pages (1 page libellé du sujet et 22 pages de document). Il était demandé de rédiger une note à l'attention de Monsieur le Recteur « permettant à un de ses collaborateurs de présenter au prochain salon de l'éducation, les ESPE et le mode de recrutement des candidats à un concours des métiers de l'éducation ... ».

Les candidats disposaient « d'un extrait de la synthèse du 01/07/2013 du séminaire relatif au lancement des ESPE ».

Il n'y avait qu'un seul document, de surcroît sans caractère réglementaire, ce qui a pu dérouter certains candidats.

Ce sujet s'apparentait donc plus à une note de synthèse, assez facile, à condition de respecter un plan cohérent comportant :

- Une introduction visant à situer la création des ESPE par rapport à la loi de refondation de l'école, (notion de culture commune professionnalisante en remplacement des IUFM) et annonçant le plan en deux parties, par exemple :
- Organisation (instances, conseils...) et missions des ESPE
- Formation et préparation aux concours (en résumant les principales conditions de recrutement)
- Une conclusion qui pouvait souligner le caractère progressif de l'entrée dans le métier (formation étalée sur quatre semestres et accompagnée par un tuteur, en alternance pour les Emplois d'Avenir Professeurs - EAP -).

Principales difficultés notées par le jury :

- Mauvaise gestion du temps (plusieurs copies inachevées)
- Difficulté à présenter un plan simple et cohérent.
- Absence de synthèse qui conduit des candidats à se noyer dans les détails en omettant des informations essentielles.
- Confusion entre première et seconde année de master MEEF.
- Quelques carences en orthographe et en syntaxe.

Hormis les conseils donnés dans la plupart des méthodes et des rapports de jury, le jury ne saurait trop insister sur la nécessité de s'entraîner à la lecture des textes administratifs - réglementaires bien sûr, mais aussi les notes figurant sur les sites institutionnels, généralement bien écrites et présentées et qui présentent aussi l'avantage de se tenir informé de l'actualité du système éducatif.

#### L'épreuve orale :

- Niveau plutôt moyen, mais l'exercice de présentation de carrière est assez difficile dans la mesure où il faut éviter que ces dix minutes revêtent le caractère d'une récitation scolaire, qui se contente d'énumérer les différents postes occupés dans la carrière. Il convient de mettre en exergue les différentes compétences développées. La richesse du parcours constitue à cet égard un réel avantage.
  - Quelques candidats se sont présentés sans avoir préparé l'épreuve : il est indispensable de réviser les fondamentaux (décentralisation, grands principes du système éducatif, de la comptabilité publique, droits et obligations du fonctionnaire, conseils et comités institutionnels, rôle du conseil d'administration, etc...), les sujets d'actualité (loi de refondation de l'école, rythmes scolaires mais aussi grands principes de la RCBC, CHSCT, contrats-aidés, loi Fioraso et RCE dans le supérieur, etc...).
- A cet égard, il n'est pas nécessaire de tout lire sur un sujet particulier, mais de retenir l'essentiel. Par exemple sur les rythmes scolaires, il convenait d'indiquer les raisons pour lesquelles il fallait mieux équilibrer la semaine des élèves à l'école, insister sur les fondamentaux (9 demi-journées dont cinq matinées) et montrer que l'assouplissement récent apporté par le nouveau ministre consistait à permettre aux maires de concentrer les activités péri-scolaires sur une demi-journée.

D'une façon générale les candidats sans ouverture sur leur environnement professionnel, incapables de répondre à des questions basiques de culture générale sur le système éducatif ou qui cherchent à « embrouiller » le jury en ne répondant pas à la question précise tout en conservant la parole pour aborder d'autres thématiques, ces candidats-là ont été lourdement pénalisés.

Les autres conseils habituellement prodigués pour les épreuves orales (maîtrise du stress et de l'élocution, savoir-être et aisance...) restent bien entendu pertinents.

Le Président de jury



Olivier Tomaier